

- Conflit violent

Le troisième élément est le conflit violent provoqué ou aggravé par les effets sociaux. Ce conflit peut se manifester par de la violence à l'intérieur de l'État ou entre des États et il peut varier en intensité et en envergure. La nature des conflits est décrite ci-dessous.

Le stress environnemental peut être source de violence à l'intérieur de l'État. Dans l'exemple le plus simple, le stress environnemental pourrait engendrer des conditions de vie si difficiles que le public, ou certains groupes du public, utiliseraient la violence dans l'espoir de changer ces conditions. Rien n'est simple à cet égard dans les liens de cause à effet. Les facteurs politiques, la répartition du revenu et les facteurs socio-ethniques peuvent influencer la dégradation écologique. Une structure dualiste de propriété foncière, dans laquelle la répartition et la maîtrise des ressources appartiennent à un petit groupe, peut-être différent sur le plan ethnique, ou à une élite politique, peuvent inciter les exclus de l'élite à exploiter les terres vulnérables écologiquement parlant et peu productives sur le plan agricole. De plus, s'ils ne savent pas s'ils pourront continuer à exploiter leurs terres, ces petits agriculteurs seront peu portés à les préserver. Cette situation peut contribuer à une dégradation accélérée de l'environnement. La violence à l'intérieur d'un État pourrait aussi survenir indirectement. Les migrants du pays pourraient quitter des terres épuisées écologiquement pour s'en aller vivre dans des régions qui, même si elles sont elles aussi soumises au stress environnemental, offrent des conditions de vie quelque peu meilleures. Une fois de plus, si des groupes ethniques différents sont en cause, la perspective de violence peut s'intensifier et les liens de causalité se compliquer.

L'instabilité sociale interne pourrait dégénérer en violence entre les États. On peut penser que si les effets environnementaux néfastes se limitent à la collectivité locale ou à l'État (c'est-à-dire aucun débordement ou facteurs externes transfrontaliers), une action internationale n'est pas urgente. On arrive à cette fausse conclusion parce qu'on se fonde sur les effets environnementaux proprement dits, non sur le conflit social éventuel que ces effets peuvent provoquer. Le stress environnemental intérieur, source d'instabilité sociale, peut de nombreuses manières contribuer à l'éclosion d'un conflit inter-États. Premièrement, le système international pourrait devenir plus porté au conflit en raison de l'instabilité nationale. Si le stress environnemental entraîne un déplacement de la puissance relative des États, le recours à la violence pourra paraître une option attrayante pour l'État qui deviendrait plus puissant. Deuxièmement, le conflit pourrait en théorie naître d'un flux accru d'émigrants, ou de la canalisation, par les élites politiques, de l'insatisfaction du public vers un pays étranger, ou encore de la recherche, par le pays soumis au stress